DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de
CHOZEAU

4.4 ZONAGE

Echelle :1/5000ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal approuvant le plan local d'urbanisme

En date du :
Le Maire

PLAN LOCAL D'URBANISME

N

Délimitation : | **Coloration : voir plans n°4.1 et 4.2**

Zone UA	Zone urbaine à vocation dominante de développement de l'habitat	
Secteur UAa	Tissu bâti ancien du village et des hameaux	
Secteur UAb	Tissu bâti à dominante pavillonnaire du village et des hameaux	
Secteur UAe	Secteur destiné exclusivement au maintien et au développement des équipements publics	
Zone UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques	
Zone 1AU	Zone à urbaniser	
Zone 2AU	Zone à urbaniser après modification ou révision du PLU	
Zone A	Zone agricole	
Secteur An	Secteur agricole protégé	
Zone N	Zone naturelle et forestière	

Limite de zones

Bâti non cadastré

Trame d'insalubrité : voir plan n°4.3

Secteur d'interdiction de construire dans l'attente d'une mise en conformité des équipements publics d'assainissement

Zonage d'assainissement : voir plan n°4.3

Zone 1 : assainissement collectif des eaux usées

Zone 2 : assainissement non collectif des eaux usées

Zone 3 : zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Traduction réglementaire de la carte des aléas naturels :

Inconstructible en dehors des exceptions définies par le règlement
Classe de risque correspondant à l'aléa défini en annexe du Plan local d'urbanisme :
RI : aléas faible, moyen et fort d'inondations de plaine
RI' : aléas forts d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
RT : aléas moyens et forts de crues torrentielles
RV : aléas moyens et forts de ruissellement sur versant
RG : aléas moyens et forts de glissement de terrain
RP : aléas moyens et forts de chute de pierres et de blocs

Constructible avec prescriptions définies par le règlement
Classe de risque correspondant à l'aléa défini en annexe du Plan local d'urbanisme :
Bi'1 : aléas faibles d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
Bi'2 : aléas moyens d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
Bt : aléas faibles de crues torrentielles
Bv : aléas faibles de ruissellement sur versant
Bg : aléas faibles de glissement de terrain
Bp : aléas faibles de chute de pierres et de blocs

Autres dispositions : voir plans n°4.1 et 4.2

Emplacements réservés aux voies, aux ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, continuités écologiques et numéro d'ordre

Localisation d'éléments de paysage et délimitation de sites et secteurs à protéger pour motifs écologiques :

Boisements à préserver

Secteurs humides

Protections ou mises en valeur pour motifs d'ordre culturel, historique, architectural :

Murs et murets à protéger

Fontaine à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier

Calvaire à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier

Lavoir à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier

Autre élément du patrimoine bâti à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier

Espace boisé classé (articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme)

Secteur soumis par arrêté préfectoral à des prescriptions d'isolement acoustique

Bâtiments d'élevage repérés à titre d'information

Périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacements réservés : voir plans n°4.1 et 4.2

Liste des emplacements réservés pour voirie et équipements, installations d'intérêt général et espaces verts (article L.151-41 du code de l'urbanisme)
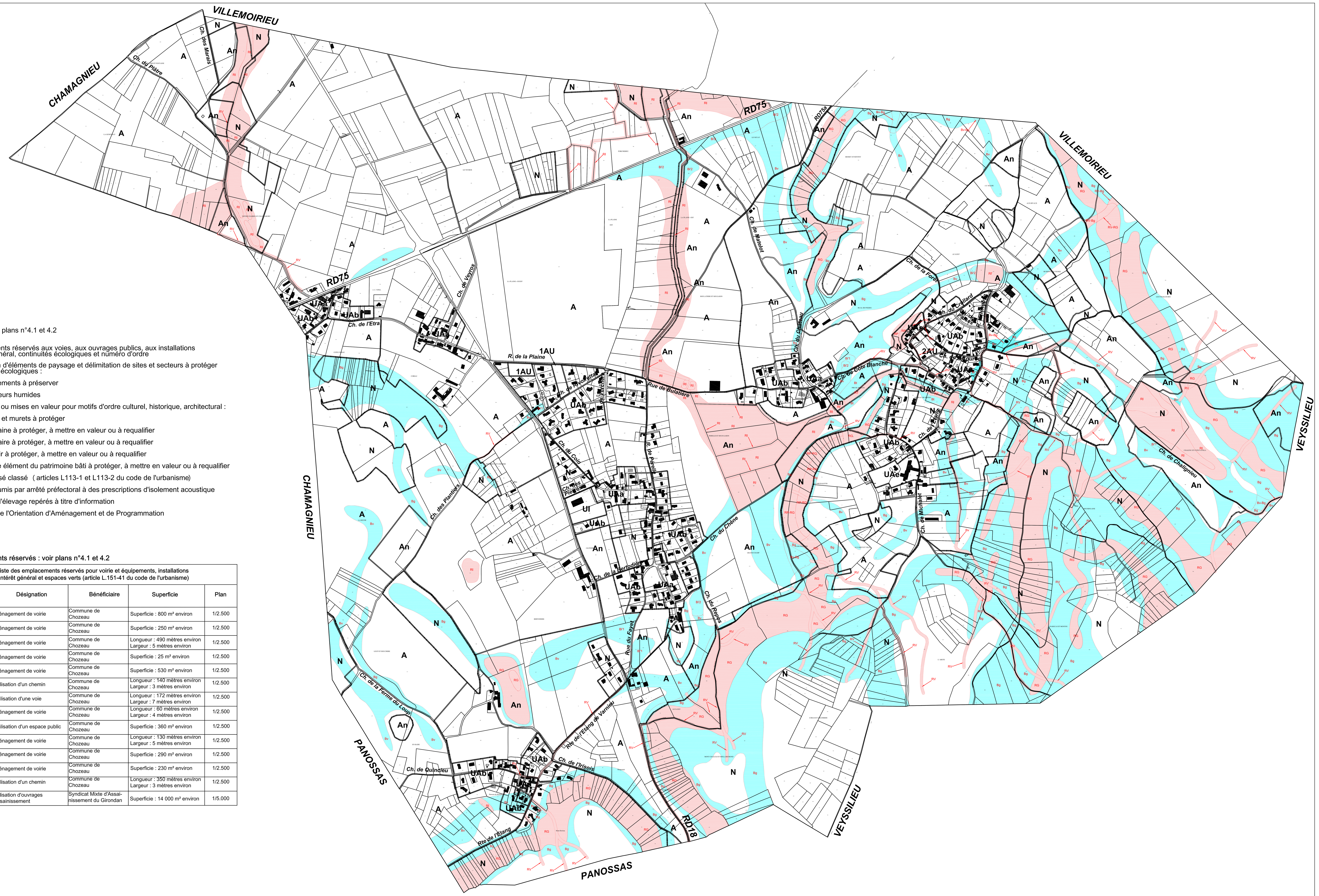
N° d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Superficie	Plan
ER1	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Superficie : 800 m² environ	1/2.500
ER2	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Superficie : 250 m² environ	1/2.500
ER3	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Longueur : 490 mètres environ Largeur : 5 mètres environ	1/2.500
ER4	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Superficie : 25 m² environ	1/2.500
ER5	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Superficie : 530 m² environ	1/2.500
ER6	Réalisation d'un chemin	Commune de Chozeau	Longueur : 140 mètres environ Largeur : 3 mètres environ	1/2.500
ER7	Réalisation d'une voie	Commune de Chozeau	Longueur : 172 mètres environ Largeur : 7 mètres environ	1/2.500
ER8	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Longueur : 60 mètres environ Largeur : 4 mètres environ	1/2.500
ER9	Réalisation d'un espace public	Commune de Chozeau	Superficie : 360 m² environ	1/2.500
ER10	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Longueur : 130 mètres environ Largeur : 5 mètres environ	1/2.500
ER11	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Superficie : 290 m² environ	1/2.500
ER12	Aménagement de voirie	Commune de Chozeau	Superficie : 230 m² environ	1/2.500
ER13	Réalisation d'un chemin	Commune de Chozeau	Longueur : 350 mètres environ Largeur : 3 mètres environ	1/2.500
ER14	Réalisation d'ouvrages d'assainissement	Syndicat Mixte d'Assainissement du Girondan	Superficie : 14 000 m² environ	1/5.000